



# Les Bordes Infos

Octobre 2016 – n°5

## 0 PHYTO, c'est bientôt !

Comme plus de 4000 communes en France qui se sont déjà engagées, la commune de Les Bordes s'engage dans une démarche de réduction ou de suppression des pesticides chimiques dans les espaces publics dont elle a la gestion. Cette démarche deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et c'est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine, celle des agents et des habitants, et également sur l'environnement, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes.

Les herbicides étaient utilisés par les communes pour leur efficacité, un seul traitement suffisait pour plusieurs semaines. Les techniques alternatives seules, ne permettront pas d'éradiquer toute la végétation spontanée.

Les herbes spontanées ne sont pas nocives pour l'environnement, leur développement n'est pas synonyme de laisser-aller, mais le signe que nous porterons maintenant une attention toute particulière à la préservation de notre santé et de notre environnement.



Il conviendra donc pour nos concitoyens d'accepter en certains lieux des herbes sauvages.

## SIVOM Scolaire

La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions pour les 234 élèves du SIVOM Les Bordes/Bonnée.

LES BORDES			BONNEE		
PS/MS	Mme Raimbault	30	CE2/CM1	Mmes Bardot et Velu	25
GS	Mme Rousseau	24	CM1/CM2	Mme Salobert-Dariès	25
PS/MS	Mme Kazmierczak	30	CM1/CM2	Mme Chenault	26
CP	Mme Asserin	24	<u>Répartition des élèves</u> <u>par site et par classe</u>		
CP/CE1	Mme Coquis	23			
CE1/CE2	Mme Rollet	27			



### Construction d'une nouvelle station d'épuration

Après la pause aoutienne, les travaux ont repris. Les fondations du bassin d'aération, du clarificateur et du bâtiment technique sont finies. La paroi verticale du bassin d'aération a



été coulée début octobre. L'étape suivante sera la paroi du clarificateur.

### Vivre ensemble

Nous vous rappelons pour le bien de tous que certaines obligations sont définies par le code rural et le code civil :

- Le **riverain d'un fossé** doit maintenir le libre écoulement des eaux (article 640 du code civil), la destruction partielle ou totale d'un fossé est punie d'une amende de 5<sup>ème</sup> classe. Dans le cas d'un fossé privé, s'il y a un mauvais entretien qui pourrait porter préjudice aux biens ou aux personnes, le maire peut sous certaines conditions faire procéder aux frais du propriétaire à l'entretien de celui-ci.

- L'**obligation d'élagage** (article L2212-2-1 du CGCT). Sur le territoire communal plusieurs routes ou chemins sont entravés par des branchages (mauvaise visibilité, accès difficile, chaussée restant humide). Le riverain possesseur des dits arbres a le devoir de procéder à leur élagage. Si le propriétaire ne l'exécute pas, le maire peut intervenir et faire effectuer les travaux aux frais du propriétaire défaillant.

Nous rappelons que l'abandon de poubelles et déchets divers sur la voie publique est passible d'une amende y compris au pied des containers de tri sélectif.

### Le LOIRET facilite l'accès à une complémentaire santé

En partenariat avec ACTIOM (association d'assurés), le département du Loiret propose une complémentaire santé, Loiret santé, pour tous ses habitants.

Pour vous informer et vous accompagner dans votre démarche :

- le site : [mondepartementmasante.org](http://mondepartementmasante.org) permet de découvrir les garanties et tarifs en ligne.
- un numéro dédié : 02 46 72 01 62 du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- échanges sur un lieu de permanence : un référent local près de chez moi pour un accompagnement personnalisé.

Plus d'informations auprès de la Maison du Département ou sur [www.loiret.fr/santé](http://www.loiret.fr/santé)

### Travaux

Une seconde phase de travaux de voirie va être engagée en cette fin d'année 2016 :

- mise aux normes des trottoirs rue de l'Eglise (entre l'Eglise et la rue de la Mairie)
- partie nord de la rue de la Plaine
- reprise d'enrobé rue du Gué Richoin

### La communauté de communes s'agrandit et devient « Val de Sully »

Vous trouverez avec votre bulletin municipal, un communiqué sur la fusion de notre communauté de communes de Val d'Or et Forêt avec la communauté de communes du Sullias et la commune de Vannes sur Cosson.

### Plan de la commune

Nous remercions les annonceurs qui ont permis la réalisation du nouveau plan communal joint à votre bulletin municipal.

### SICTOM

Le tableau ci-contre vous rappelle les changements des jours de collecte lors des jours fériés.

Jours fériés	Date de la collecte
Vendredi 11 novembre	<b>Samedi 12 novembre après-midi</b>

## Elections 2017 (présidentielle et législatives)



L'élection présidentielle se déroulera les 23 avril et 7 mai 2017. Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017. Chaque jeune français qui devient majeur avant la veille d'une élection est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de la régulariser auprès de la mairie.

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale (déménagement...), vous devez effectuer les formalités avant le 31 décembre 2016 pour participer aux élections 2017.

Nous vous rappelons que pour voter vous devez obligatoirement présenter un justificatif d'identité.

---

## Gestion de crise et sécurité

Afin de faciliter la communication lors des situations de crise, une application pour smartphone a été créée par le Ministère de l'Intérieur : SAIP (Système d'Alerte et d'Information aux Populations). L'application vous informe par une notification d'une alerte dans une zone déterminée (risque attentat, nucléaire, alertes venant de la protection civile).

---

## Campagne de distribution d'iode stable

Une campagne de distribution de comprimés d'iode pour les personnes résidant à proximité d'une centrale nucléaire a débuté en janvier. Les personnes qui ne sont pas encore venues retirer en pharmacie leurs comprimés d'iode stable sont invitées à le faire avec leur bon de retrait. Les Bordiers ayant égaré leur bon de retrait et les nouveaux arrivants sur la commune, peuvent présenter un justificatif de domicile au moment du retrait à la pharmacie.

---

## Point Accueil Jeunesse ou PASEJ

Les permanences assurées par M. Babef (responsable du PASEJ de Sully) auront lieu le deuxième mercredi de chaque mois de 14h à 16h30, salle Brucy.

---

## Carré Rouge Mobile

Le camping-car aménagé de la Croix-Rouge sera présent sur le grand parking (carrefour) les jeudis 6 et 20 octobre, 3 et 17 novembre, 1<sup>er</sup> – 15 et 29 décembre de 13h30 à 15h30. Contact : 02.38.53.30.76 



Le comité d'organisation des « Huit communes et le bois » organise la 4<sup>ème</sup> fête du bois les 2 et 3 septembre 2017 sur la commune de Dampierre-en-Burly sur le thème principal « Les métiers anciens ». Pour

la réussite de cette fête, le comité recherche des bénévoles. Une réunion d'information et de présentation aura lieu le vendredi 25 novembre 2016 à 20h à la salle polyvalente de Les Bordes. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'équipe au 02.38.35.66.29 ou par mail : francoise.baudet3@wanadoo.fr.

---

## Etat civil

Bienvenue à :  
Maël MATHIEU  
Alma PIMPARET  
Noah HOUELLEBECQ  
Baran KARACA

Ils nous ont quittés :  
Roger BARDOT  
Jean TEULLET  
Katia POULAIN  
Rose BÔNE épouse FUHRMANN  
Jacques COULON  
Aaron BIDARD  
Michel GIRARD

## Les prochains évènements

### Novembre

Samedi 5 : Vide ta chambre organisé par l'APE (voir ci-dessous).

Dimanche 6 : Exposition « travaux manuels et artistiques » et « Troc aux jouets » organisés par Familles rurales (voir affiche ci-dessous)

Vendredi 11 : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 au monument aux morts à 11h30.

Samedi 12 : Concours de pétanque en doublettes en 4 parties (5€) organisé par l'Amicale Bouliste Les Bordes. Inscriptions reversées au profit des Virades de l'Espoir. Inscription au 02.38.35.34.18 ou au 02.38.35.61.15 jusqu'au 5 novembre. A partir de 19h : moules frites (15€).

Jeudi 17 : Concours de belote organisé par les Aînés ruraux.

Samedi 19 : Soirée choucroute organisée par le RCBB (foot) à la salle polyvalente

Vendredi 25 : Réunion pour l'organisation de la Fête du Bois à la salle polyvalente à 20h. (voir article en page 3).

### Décembre

Samedi 10 : Plateau de Noël U7 à partir de 14h puis Arbre de Noël du RCBB destiné aux jeunes du club.

Lundi 31 : Réveillon de la Saint Sylvestre (repas et soirée dansante) à la salle polyvalente organisé par le comité des fêtes.

### Janvier

Vendredi 20 : Assemblée générale du comité des fêtes à 19h30 à la salle polyvalente.

### Détente et Sourire

Marche nordique les dimanches matin : 9 octobre, 6 novembre, 11 décembre, 8 janvier et 5 février

Relaxation les vendredis 14 octobre, 18 novembre, 9 décembre, 13 janvier et 3 février. Les séances sont ouvertes à tous sur inscription (adhérent 9 € et non adhérent 11€)

Inscription dès janvier pour le Stage de cirque des vacances de printemps du 10 au 14 avril 2017 pour les 8/18ans. (55 € pour les jeunes Bordiers et 75 € pour les jeunes hors commune).

Renseignements au 02.38.35.56.56

[detente.et.sourire45@gmail.com](mailto:detente.et.sourire45@gmail.com)

<http://cl.sportspourtous.org/detente-et-sourire45>

### L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

**Organise à la salle polyvalente**

**VIDE TA CHAMBRE**

**Le samedi 5 novembre**

Arrivée des exposants à partir de 7h00 (2€ la table)

Ouverture au public à 9h00

Buvette

Réservation au 02.18.49.32.14 ou

[ape.bonnee.lesbordes@gmail.com](mailto:ape.bonnee.lesbordes@gmail.com)

### L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

**Organise à la salle polyvalente**

**Une exposition d'amateurs « aux talents cachés »  
et troc aux jouets (dans la salle annexe)**

**Le dimanche 6 novembre**

De 10h00 à 18h00

Entrée libre

Renseignements au 02 38 35 55 96